

**DEMANDE DE BRANCHEMENT ET D'AUTORISATION
DE DEVERSEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

► **Localisation de l'immeuble à raccorder :**

Commune..... rue n°.....

Nom/prénom du propriétaire

Domicile du propriétaire.....

► **Le soussigné demande :**

- le branchement sur le domaine public et l'autorisation de déversement des eaux usées domestiques et pluviales (1) ;
- la modification du branchement (1) ;

de son immeuble désigné ci-dessus, au réseau public d'assainissement de la Commune de OFFWILLER/ROTHBACH (1).

► **Le soussigné s'engage :**

- à rembourser au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA) tous les frais afférents à l'exécution du branchement et à s'acquitter d'un acompte préalable dont le pourcentage lui sera indiqué par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach ;
- à se soumettre en tous points aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement applicable au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach.

► **Le soussigné déclare avoir pris connaissance des dispositions ci-après :**

- l'exécution du branchement particulier sur le domaine public jusque et y compris le regard de révision, sera assurée exclusivement par les soins du SDEA. Aucune autre entreprise ni personne physique n'est autorisée à intervenir sur le réseau d'assainissement ;

- le déversement des eaux usées autres que domestiques devra, conformément à l'article 35-8 du Code de la Santé publique, être expressément autorisé par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach. Le cas échéant, il devra être précédé d'un prétraitement adéquat (débourbeur, séparateur à graisses, à féculés ou à hydrocarbures, dégrilleur...);
- au cas où le demandeur ne se conformerait pas aux prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental et du Règlement d'Assainissement applicable au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach, il sera déclaré seul responsable du mauvais fonctionnement de son installation. En outre, il pourra faire l'objet de poursuites judiciaires engagées par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement d'Offwiller-Rothbach;
- toute nouvelle construction fera l'objet d'un contrôle préalable et postérieur de conformité des installations privatives d'assainissement. Ledit contrôle, qui sera réalisé exclusivement par le SDEA, génèrera un coût de 152,20 euros HT (nonobstant une éventuelle majoration) à la charge exclusive du demandeur, lequel s'engage par la présente à les payer.

Date et signature du propriétaire :

(1). Rayez la mention inutile